

considérable dans la voie du libéralisme. A la discussion de la presse il y substitue des questions directes au gouvernement. La responsabilité gouvernementale, qui ne repose que dans le chef de l'empire, va, peut être, grâce à ce changement, se modifier un peu: elle s'arrêtera sur les ministres avant d'arriver au véritable représentant de l'état.

La presse, exposée à toutes les incertitudes par le système des avertissements, relèvera désormais des tribunaux. Le droit de réunion sera soumis à moins de restrictions. Enfin l'impôt du timbre recevra une notable réduction.

Toutes ces réformes sont acclamées par la démocratie française, dont l'empereur réalise en partie les vœux et les aspirations.

Le *Maritime Register*, reçu par le *Persia*, annonçant l'arrivée en Irlande de Lord Monck et de sa suite, dit: "Il n'est pas probable que Sa Seigneurie retourne exercer les fonctions de gouverneur général du Canada. La rumeur lui donne pour successeur Lord Naas, secrétaire d'Irlande."

(Par voie télégraphique.)

Washington, 23 janvier.—Un membre éminent de la chambre des représentants appartenant à la nuance républicaine a écrit récemment à un ami, que, dans son opinion, l'enquête commencée à propos de la mise en accusation du président n'aura aucun résultat.

La *Tribune* dit que le comité judiciaire a changé l'amendement à la constitution présenté par le sénateur Wade, ce changement porté que le président ne sera pas éligible pour un second terme.

Le sénateur Ashley est activement occupé à accumuler les témoignages pour la mise en accusation du président.

CORPORATION.

SÉANCE DU 25 JANVIER.

Une pétition de la part de M. G. Lemelin a été reçue demandant qu'une grande quantité de bois de construction sur un terrain vacant situé entre les rues St. Joseph, des Fossés et St. Roch soit enlevée.

Le rapport du comité de finance, soumis à la dernière séance, recommandant le paiement de certains réclamations pour dommages causés par des émeutiers, fut adopté sur motion.

Le même comité fit un rapport défavorable à une pétition de certains régentiers du marché Finlay, aux termes de laquelle ils demandaient à être remboursés de \$10.00 chaque, payées pour licences.

Le maire dit qu'il espérait que les divers comités auraient terminé leurs budgets de là à vendredi prochain, pour être soumis au comité de finance, parcequ'il n'y avait pas de temps à perdre pour arriver aux voies et moyens de cette année.

Le rapport du surintendant des travaux sur la proposition de faire casser 10,000 boîtes de pierre cet hiver fut lu. Il établit que la condition des rues fait qu'une grande quantité de pierre devient indispensable;—que la baisse des gages cet hiver devrait induire le conseil à faire préparer cette pierre cet hiver, et que par ce moyen il épargnerait au moins 30 pour cent.

Après une discussion assez longue sur l'amélioration de certaines rues et l'introduction de l'eau de l'Acqueduc dans d'autres, à laquelle prirent part M.M. Hearn, Lemisurier et Dussault, il fut convenu que les comités de finance et de l'Acqueduc se réuniraient mardi pour considérer toute la question.

Sur motion de Péchevin Kirwin, le conseil s'est ajourné.

L'Union des Cantons de l'Est, répondant au *Défricheur*, l'autre jour, disait:

"Traîtres sont d'après eux tous ceux qui sont pour la Confédération. Et qui sont ces traîtres? Nos Evêques, notre clergé en masse, la grande majorité de nos hommes publics et les plus importants. Et qui leur fait ainsi leur procès? Une intime minorité d'hommes qui n'hésitent pas à s'adjuger le monopole de l'intelligence et du patriotisme. Vii on jamais pareille intolérance?"

Dans le même numéro l'Union nous dit qu'elle veut, avant tout, faire œuvre de conciliation. C'est bien; mais faut-il écraser l'infime minorité avant d'atteindre le but que se propose ce journal? Ou serait le mérite de la conciliation? Une des grandes erreurs des démocrates, d'après l'Union, c'est celle qui consiste à ne pas trouver parfait

le gouvernement constitutionnel qui nous régit; mais comment faire fonctionner ce gouvernement sans compter avec les minorités? Les bons chrétiens qui ont pris deux rédacteurs en chef pour plastrons y ont-ils songé?

Montant des souscriptions en faveur des incendies de St. Roch et de St. Sauveur jusqu'à cette date.

Table listing subscription amounts for various locations: Québec (56,136.00), Montréal (1,238.00), Trois-Rivières (205.00), Ottawa (1,765.00), Haut-Canada (8,914.00), de la Campagne (17,002.00), Etats-Unis (19,505.00), France-Edouard (172.00), Nouveau-Brunswick (13,049.00), Nouvelle Ecosse (11,042.00), Angleterre-Ecosse (210,960.00), France (934.00), Irlande (8,634.00), Allemagne (14.00), Le gouvernement du Canada (50,000.00).

Total 362,040.00

- 60 charges de provisions
25 charges de marchandises
338 minots de grains
5 332 minots de patates.
12,000 paires de couvertes de laines.

VEUX-TU SAVOIR?

Veux-tu savoir
Pourquoi mon cœur palpite avec ivresse,
Pourquoi mon âme est pleine d'allégresse,
Lorsque sur moi ton beau regard s'abaisse?
Veux-tu savoir!
C'est que l'amour m'a mis en ton pouvoir.

II

Veux-tu savoir
Pourquoi le soir, quand la lune brillante,
Fait resplendir la voûte étincelante,
J'aime à rêver sous ce ciel qui m'enchanté?
Veux-tu savoir!
C'est que je t'aime et pense à te revoir.

III

Veux-tu savoir
Pourquoi ton nom transmis à mon oreille
Subitement dans mon âme réveille
L'émotion, — à nulle autre pareille?
Veux-tu savoir!
C'est que ce nom est mon unique espoir.

VINCESLAS D\*\*\*

Québec, 25 janvier 1867.

TERME CRIMINEL DE JANVIER.

La Cour du Banc de la Reine s'est ouverte jeudi matin de cette semaine sous la présidence de M. le juge Badgley.

Les délits portés au calendrier criminel, sont au nombre de quinze: un assassinat, un viol, une décharge d'arme à feu avec intention de tuer, trois faux, trois vols et les cinq autres délits sont pour blessures.

A l'ouverture de la Cour, la commission de l'hon. Charles Alley, comme sheriff du district de Québec, a été lue.

Les Grands Jurés dont M. A. Joseph est le chef, prêtèrent serment, et après l'allocation du juge se retirèrent pour considérer les chefs d'accusation qui leur était soumis. Après une courte absence ils revinrent au tribunal et déclarèrent qu'il y avait matière à procès dans l'affaire de William Church, prévenu du meurtre de sa femme, en Août dernier. Le prisonnier s'avoua non coupable; et son procès fut fixé à l'hind prochain. M. Cairns défend le prisonnier et le Conseil de la Reine, Okill Stuart agit au nom de la couronne.

Les nommés John Agnew et James Woods furent placés sur la sellette sur prévention de blessures. Le conseil de la Reine déclara que les témoins à charge dans l'affaire, le capitaine et le contremaître du navire, n'étaient pas présents, et qu'il n'y avait pas de témoignage à produire contre les prisonniers. Des verdicts de leur non culpabilité furent immédiatement rendus, en leur faveur et après une admonition de la part du président, ils furent libérés. M. M. O'Farrell et Dunbar étaient les avocats de Woods et M. Alley, celui de Agnew.

Le procès de Michel Ratté pour faux doit se juger aujourd'hui.

Les procès de Archibald McKinnon pour faux, Patrick Malloy et Samuel Gray, pour coups de couteau, et celui de F. Gray pour port d'armes illégales, furent aussi fixés à de certaines dates.

La cour s'est ajournée vers une heure de l'après midi.

Les Grands Jurés ont trouvé matière à procès dans l'affaire de Thomas Lavallée père, accusé du crime d'incendie, et qu'il n'y avait pas lieu à procéder contre Thomas Lavallée jeune pour le même délit. La Vallée père s'est dit non coupable et son procès aura lieu Mardi. M. M. U. Parkin, C. R. Rhésume et Plamondon le défendent.

Rhésume et Plamondon le défendent.

C'est lundi soir qu'aura lieu le bal costumé au bénéfice des pauvres sur le "Rink National" de M. Philippe Dorval, rue d'aiguillon, Faubourg St. Jean. Rien n'a été négligé pour donner à la fête tout l'attrait possible. La musique de l'Artillerie Royale, sous la conduite habile de M. Miles, exécutera les airs de circonstance. Il y a des cartes à vendre, chez M.M. Holwell et Cie., vis-à-vis le Bureau de Poste; Garant et Trudel, libraires, rue la Fabrique et Noël Dubord, marchand de tabac, rue Saint-Jean, et le soir du bal à la porte du rink.

L'INDEPENDANCE

PACIFIQUE.

CANADA.

M. Modéric Lanctôt prépare en ce moment une brochure où il s'efforce de traiter, sous tous ses aspects et à fond, la question de l'indépendance du Canada.

Cette brochure paraîtra vers le quinze de ce mois. Elle est entre les mains des imprimeurs et sera publiée en même temps dans les langues française et anglaise.

Les journaux du Canada sont priés de reproduire cette annonce, et de la tenir dans leurs colonnes jusqu'à la publication de la brochure de M. Lanctôt.

OBSTACLES VAINCUS.

Quelques-uns des plus grands artistes ont eut pour réussir, à lutter contre la misère et à se forcer un passage à travers toutes sortes de difficultés. Il est probablement impossible de mentionner ce fait sans qu'une foule d'exemples illustres se présentent aussitôt à l'esprit du lecteur.

Claude Lorrain, le pâtissier; le Tintoret, dont le nom même indique la profession première, celui du teinturier; les deux Carrache, dont l'un fut broyeur de couleurs, et l'autre, aide-maçon au Vatican; Inigo Jones, le tisserand; Salvator Rosa, qui pendant quelque temps vécut dans la compagnie des bandits; Giotto, le berger; Zingarelli, le bohémien; Cavedone, que son père abandonna à la mendicité; Canova, le tailleur de pierre; Jackson, le tailleur d'habits; Turner, le garçon perruquier; tous ces artistes, et bien d'autres qui ne sont pas moins célèbres, ne réussirent à se distinguer qu'à force d'étude et de travail et en dépit des circonstances les plus défavorables.

Quelques-uns arrivèrent à la fortune, mais chez aucun, que nous sachions, la fortune ne fut le principal mobile. Le commencement de la carrière artistique exigeait vraiment tant de sacrifices et d'application que le seul amour du lucre ne suffirait à de pareils efforts.